



Bulletin de préconisation n°4 du 2/04/21

Réalisé par le :  CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfedé, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2021>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformatons>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Stress hydrique

Comme précisé la semaine dernière (InfOlive n°3), les précipitations sur ce début d'année 2021 sont déficitaires. Les sols commencent à s'assécher. Selon **votre situation et votre contexte de production** il est peut-être nécessaire de réagir rapidement :

- En verger non irrigué : un **travail superficiel** (10 à 15 cm max) du sol ou **une tonte à ras de l'herbe** au moins autour des arbres permet de limiter la concurrence hydrique.
- En verger irrigué : **il est urgent de commencer les irrigations**. Vérifier l'humidité de votre sol.



Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°3 du 2 avril 2021, la situation sanitaire des vergers d'oliviers au regard des maladies du feuillage est très hétérogène selon les secteurs. Toutefois les conditions météorologiques prévisionnelles semblent favorables (T°C et précipitations) à de nouvelles contaminations. C'est pourquoi il est important de s'assurer que vos arbres ne vont pas être **exposés à un risque de contamination important** (sensibilité variétale, inoculum et niveau de protection). Si c'est le cas **réalisez ou renouvelez vos traitements préventifs en cas de précipitations annoncées (même si vous n'avez pas fini la taille)**.



Bactériose

D'après le BSV n°3 du 2 avril 2021 des cas de bactériose semblent se développer dans de nombreux vergers des Alpes-Maritimes, du Var et des Baux-de-Provence. Mettez en œuvre les **mesures prophylactiques nécessaires** et réalisez si possible **un traitement cuprique après chaque événement (taille, récolte, épisode de grêle, ...)** pouvant occasionner des blessures aux arbres (porte d'entrée de la bactérie).



Les cochenilles (*Saissetia oleae* et *Philippia follicularis*)

D'après le BSV n°3 du 2 avril 2021 quelques foyers de cochenilles noires (*Saissetia oleae*) ont été observés en Occitanie et des foyers importants de *Philippia follicularis* ont été détectés dans le 06. Selon votre situation en terme d'infestation, et **après avoir pris les mesures prophylactiques** nécessaires (élimination des foyers par la taille) vous pouvez encore **envisager de traiter si nécessaire avec une huile de paraffine**.



Stress hydrique

☞ Physiologie

D'après le BSV n°3, dans les secteurs les plus précoces la végétation se réveille et sur les oliviers la formation des ébauches florales est engagée (BBCH 53). Cette situation se traduit par une augmentation de la demande en eau.

ATTENTION TOUT MANQUE D'EAU PENDANT CETTE PÉRIODE SE TRADUIT INÉVITABLEMENT PAR UNE DIMINUTION DU POTENTIEL DE FRUCTIFICATION ET DONC DE PRODUCTION !

☞ Préconisation

Dans les situations à risque d'assèchement (sol peu profond, réserve utile faible, enherbement, conditions météorologiques) votre vigilance doit être importante et vous devez envisager :

- **Pour les vergers non irrigués** : un **travail superficiel** (10 à 15 cm max) du sol ou **une tonte à ras de l'herbe** au moins autour des arbres pour limiter la concurrence hydrique. Vous pouvez également installer un paillage sous les arbres (attention cependant car cette méthode limite le bénéfice des petites précipitations, peut favoriser l'installation de ravageur type campagnol et selon le type de paillage peut consommer un peu d'azote)
- **Pour les vergers irrigués** : un **déclenchement éventuel de l'irrigation en fonction de l'humidité de votre sol** pour soutenir la formation des fleurs :
 - Soit vous disposez de sondes tensiométriques ou capacitatives : vous devez les utiliser pour déclencher et piloter votre irrigation. Attention cependant au placement de vos sondes qui doit être représentatif de la situation de votre verger et attention également à la qualité de votre matériel (renouvellement périodique nécessaire)
 - Soit vous ne disposez pas de matériel de mesure : Dans cette situation vous pouvez réaliser quelques trous (tarière) de 30 à 40 cm de profondeur de manière à évaluer tactilement l'humidité de votre sol.

Votre vigilance doit être encore plus importante quand les oliviers sont irrigués par goutte-à-goutte. Dans cette situation le système racinaire des arbres a tendance à se concentrer sous les goutteurs, d'où une moindre prospection des racines et une augmentation du risque de stress hydrique en situation d'assèchement.

Pour les vergers en aspersion le déclenchement des irrigations peut permettre également une solubilisation des engrais apportés au sol et donc la mise à disposition des éléments minéraux pour la plante (passage dans la solution du sol) lorsque les conditions météorologiques (précipitations absentes ou insuffisantes) n'ont pas été favorables.



Œil de paon et cercosporiose

☞ Climat

D'après le BSV n°3 du 2 avril 2021, les conditions climatiques du mois de mars n'ont pas été très favorables à de nouvelles contaminations par les maladies du feuillage (températures et faibles précipitations). Toutefois les prévisions météorologiques du début de la semaine prochaine semblent adaptées à de nouvelles contaminations.

☞ Évaluation du risque

Pour évaluer votre situation et définir l'urgence de la mise en œuvre ou du renouvellement d'une méthode de protection de votre verger il convient de se poser les questions suivantes :

- **Ma parcelle est-elle protégée contre les contaminations par les maladies du feuillage ?**

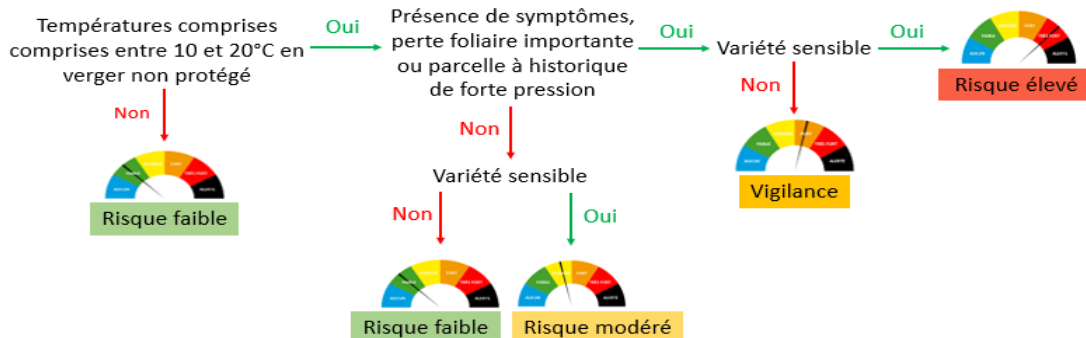
Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

- Est-ce qu'il y a des symptômes de présence de ces maladies sur mon verger (tache d'œil de paon, feutrage grisâtre sur la face inférieure des feuilles, décoloration du feuillage et/ou défoliation importante)
- Les variétés présentes sur la parcelle sont-elles sensibles aux maladies ?
- Quelles sont les prévisions météorologiques sur mon secteur ?

Pour vous aider dans l'évaluation du risque vous pouvez utiliser le schémas proposé sur le BSV :



👉 Préconisation

Pour prévenir le risque de nouvelles contaminations, notamment dans les vergers avec des variétés sensibles et/ou présentant déjà des symptômes des maladies du feuillage, il faut maintenir une protection des arbres

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage **ont principalement une action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être **positionnés avant que les conditions soient favorables** aux nouvelles contaminations (précipitations notamment) **même si vous n'avez pas fini votre chantier de taille**.

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le cahier de l'oléiculteur 2021 et les dérogations.

https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/2021_France_Olive_Cahier_oleiculteur_certiphyto_web.pdf

Si vous devez traiter ou renouveler vos applications vous trouverez ci-dessous les substances actives conseillées sur cette période :

- Les cuivres : pour sélectionner les formes de cuivre conseillées, consultez l'InfOlive n°2. **Traitez à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha** (cf cahier de l'oléiculteur page 3 pour calculer la dose de cuivre métal appliquée). Pour garantir l'efficacité de vos traitements **assurez-vous de la qualité de votre application** (vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation à l'aide de papiers hydrosensibles) et **assurez-vous d'un mouillage suffisant**. N'hésitez pas à ajouter un adjuvant à votre bouillie fongicide pour optimiser votre application et favoriser la résistance au lessivage..
- La bouillie sulfo-calcique (polysulfure de calcium) : Ce produit bénéficie d'une dérogation d'utilisation (consulter l'infolive n°2 pour connaître les conditions d'utilisation et les doses). **Attention ce produit ne doit pas être associé à des adjuvants ou des engrais foliaires car son Ph=11**.
- La dodine et la pyrachlostrobine : ces deux produits présentent l'avantage d'être translaminaire et donc non lessivable (positionnement intéressant avant des précipitations importantes). Leur action préventive reste cependant limitée à 15 jours à 3 semaines après application.



Bactériose

👉 Évaluation du risque

Dans les vergers présentant déjà des symptômes de la maladie (voir BSV n°2) avec présence de galles sur les rameaux et sur les branches, le risque de diffusion de la maladie est important. Pour évaluer ce risque il est important de prospecter vos parcelles à la recherche de symptômes.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

👉 Préconisation

Pour prévenir le risque de nouvelles contaminations et donc de diffusion de la maladie notamment sur les parcelles présentant déjà des symptômes il est important de mettre en œuvre rapidement les mesures prophylactiques suivantes :

- Repérage des arbres symptomatiques (cartographie, peinture sur le tronc)
- Suppression si possible, au moment de la taille, d'un maximum de rameaux ou des branches avec des symptômes visibles (présence de galles)
- Désinfection systématiques, entre chaque arbre, des outils pouvant engendrer des plaies (taille) avec de l'alcool à 70° par exemple.
- Réalisation des interventions (taille, récolte) sur les arbres identifiés comme symptomatique après les autres arbres de la parcelle afin de limiter les risques de contamination.
- Aération des arbres pour limiter l'humidité
- Utilisation raisonnée de l'irrigation et surtout de la fertilisation azotée

Dans les vergers déjà contaminés réalisez rapidement après chaque évènement pouvant engendrer des blessures aux arbres (taille, récolte, épisode de grêle...) un traitement cuprique pour limiter le risque de contamination.

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le cahier de l'oléiculteur 2021.

https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/2021_France_Olive_Cahier_oleiculteur_certiphyto_web.pdf



Les cochenilles (*Saissetia oleae* et *Philippia follicularis*)

👉 Évaluation du risque

D'après le BSV n°3 du 2 avril 2021, les risques de diffusion et de développement des populations et des dégâts (ponction de sève et fumagine) des cochenilles identifiées sont importants sur les parcelles présentant des foyers. C'est le cas notamment des vergers contaminés par *Philippia follicularis* dans le 06.

👉 Préconisation

Pour limiter le risque d'augmentation des populations et des dégâts sur les vergers atteints il est important de mettre en œuvre rapidement des mesures prophylactiques :

- Suppression, au moment de la taille, des rameaux fortement contaminés (présence d'agrégats de cochenilles).
- Aération des arbres pour limiter l'humidité et l'obscurité favorable à la prolifération des cochenilles
- Utilisation raisonnée de l'irrigation et surtout de la fertilisation azotée.

Dans les vergers très fortement contaminés notamment par *P. follicularis* et en présence de dégâts de fumagine il est encore possible de traiter avec des huiles paraffiniques car :

- Les larves présentes sur les arbres sont majoritairement au stade larvaire L2 donc sensibles aux traitements
- Les conditions météorologiques n'ont pas été favorables à l'émergence et au développement des principaux auxiliaires généralistes prédateurs (araignée...) ou qui se nourrissent /parasites les larves de cochenille (coccinelles, hyménoptères parasitoïdes, chrysopes et syrphes)
- Ce produit peut également avoir une efficacité secondaire sur fumagine installée (assèchement et nettoyage lors de précipitations importantes)

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le cahier de l'oléiculteur 2021.

https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/10/2021_France_Olive_Cahier_oleiculteur_certiphyto_web.pdf